



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 74052

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inégalités de prise en charge des manuels scolaires dans les lycées. En effet, répondant à la demande légitime des familles, des conseils régionaux ont décidé de prendre en charge les manuels scolaires des lycéens. Compte tenu du coût des manuels aux lycées et de l'ensemble des achats secondaires mais obligatoires (calculatrice scientifique voire ordinateur, annales pour le baccalauréat, questionnaires de langues, code juridique...), la gratuité des manuels scolaires doit être généralisée. En conséquence, il lui demande ce qu'il envisage de faire afin de permettre la prise en charge réelle des coûts de scolarité par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74052

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1356